

Compte rendu de la séance du mercredi 05 avril 2023

Secrétaire de la séance:

Magali GIORNI

Ordre du jour:

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2023,
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 3) Approbation du compte administratif de la commune ;
- 4) Approbation du compte de gestion de la commune ;
- 5) Affectation des résultats ;
- 6) Approbation du compte administratif du budget de l'eau ;
- 7) Approbation du compte de gestion du budget de l'eau ;
- 8) Affectation des résultats ;
- 9) Vote des taux d'imposition ;
- 10) Attribution et versement des Subventions
- 11) Vote du budget primitif 2023 de la commune ;
- 12) Vote du budget primitif 2023 de l'eau ;
- 13) Questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 mars 2023 à l'unanimité

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - laval de cere (2023 008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MOULIN Michel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par MOULIN Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 798.79		36 892.64		43 691.43
Opérations exercice	59 467.67	42 931.16	258 331.17	289 229.26	317 798.84	332 160.42
Total	59 467.67	49 729.95	258 331.17	326 121.90	317 798.84	375 851.85
Résultat de clôture	9 737.72			67 790.73		58 053.01
Restes à réaliser						
Total cumulé	9 737.72			67 790.73		58 053.01

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée - Présents 6 - Votants 5 - Pour 5

Affectation du résultat de fonctionnement - laval de cere (2023 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MOULIN Michel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 67 790.73

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	36 892.64
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	43 940.91
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	30 898.09
Résultat cumulé au 31/12/2022	67 790.73
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	67 790.73
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	9 737.72
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	58 053.01
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Adoptée - Présents 6 - Votants 6 - Pour 6

Vote du compte de gestion - laval de cere (2023 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MOULIN Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adoptée - Présents 6 - Votants 6 - Pour 6

Vote du compte administratif - Budget de l'eau- laval de cere (2023 011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MOULIN Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par MOULIN Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		29 556.71		7 842.55		37 399.26
Opérations exercice	37 102.02	7 279.67	21 306.10	53 665.22	58 408.12	60 944.89
Total	37 102.02	36 836.38	21 306.10	61 507.77	58 408.12	98 344.15
Résultat de clôture	265.64			40 201.67		39 936.03
Restes à réaliser	29 675.21				29 675.21	
Total cumulé	29 940.85			40 201.67	29 675.21	39 936.03
Résultat définitif	29 940.85			40 201.67		10 260.82

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée - Présents 6 - Votants 5 - Pour 5

Affectation du résultat de fonctionnement - EAU - laval de cere (2023 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MOULIN Michel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 40 201.67

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	7 842.55
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	16 500.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	32 359.12
Résultat cumulé au 31/12/2022	40 201.67
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	40 201.67
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	29 940.85
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	10 260.82
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Adoptée - Présents 6 - Votants 6 - Pour 6

Vote du compte de gestion - ea laval de cere (2023 013)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MOULIN Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adoptée - Présents 6 - Votants 6 - Pour 6

TAUX D'IMPOSITION TAXES LOCALES 2023 (2023 014)

Monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre connaissance des bases d'imposition notifiées pour 2023 et de fixer les taux d'imposition des 3 taxes.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas procéder à une augmentation des taux communaux.

- Foncier bâti	44.50 %
- Foncier non bâti	104.98 %
- Taxe d'Habitation	8.43 %

Adoptée - Présents 6 - Votants 6 - Pour 6

ATTRIBUTION ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS (2023 015)

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2023.

Monsieur le maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- Coopérative scolaire Laval de Cère	300.00 €
- Chambre des métiers	80.00 €
- Don du sang	50.00 €
- FNACA	50.00 €
- Restaurant du coeur	50.00 €
- La belle Récré	150.00 €
- La Bibliothèque	350.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 1030.00 €, répartie comme indiqué ci-dessus,

dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits à l'article 65741 du budget primitif 2023 de la commune de Laval de Cère ;

donne pouvoir à monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Adoptée - Présents 6 - Votants 6 - Pour 6

Vote du budget primitif - laval de cere (2023 016)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Laval de Cere,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Laval de Cere pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 453 368.27 Euros

En dépenses à la somme de : 453 368.27 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	119 175.65
012	Charges de personnel et frais assimilés	180 000.00
65	Autres charges de gestion courante	25 883.00
66	Charges financières	1 085.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	47.00
023	Virement à la section d'investissement	53 375.95
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 344.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		384 910.60

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	12 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	21 434.00
73	Impôts et taxes	169 843.40
74	Dotations et participations	100 280.19
75	Autres produits de gestion courante	23 300.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	58 053.01

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	384 910.60
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	1 160.00
21	Immobilisations corporelles	38 648.95
16	Emprunts et dettes assimilées	18 911.00
001	Solde d'exécution section investissement	9 737.72
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		68 457.67

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 737.72
021	Virement de la section de fonctionnement	53 375.95
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 344.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		68 457.67

Adoptée - Présents 6 - Votants 6 - Pour 6

Vote du budget primitif - eau laval de cere (2023 017)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Laval de Cere,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Laval de Cere pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 123 270.70 Euros

En dépenses à la somme de : 123 270.70 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	17 693.26
014	Atténuations de produits	5 000.00
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00
66	Charges financières	2 492.53
67	Charges exceptionnelles	500.00
023	Virement à la section d'investissement	18 875.03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 947.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		60 507.82

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	50 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	247.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 260.82
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		60 507.82

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	27 731.03
23	Immobilisations en cours	18 719.21
16	Emprunts et dettes assimilées	15 800.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	247.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	265.64
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		62 762.88

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	29 940.85
021	Virement de la section de fonctionnement	18 875.03
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 947.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		62 762.88

Adoptée - Présents 6 - Votants 6 - Pour 6